MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES FINANCES
DIRECTION DE LA DETTE ET DE L'INVESTISSEMENT
Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP)

INTRODUCTION
A LA MODALITÉ EXÉCUTION NATIONALE

Atelier Renforcement des Capacités des
Ministères Techniques du 8 au 12 juin 2010

188, Av. Lamine GUEYE X KLEBER, 4e et 5e Etages - DAKAR - Tél. 221.33.849.90.20 - Fax : 221.33.823.95.61 - Email : capmef@orange.sn - Site : www.capmef.org

Plan de la présentation

1. Généralités sur l'Exécution Nationale
   a. Historique du NEX au Sénégal
   b. Politique et Philosophie
   c. Définition
   d. Objectifs
2. Rôle de la CAP dans le NEX
   a. Phase de Planification et de Programmation
   b. Phase de démarrage
   c. Phase de Réalisation
   d. Phase de clôture
3. NEX face à la Déclaration de Paris
   a. Par Rapport au Principe d'Appropriation
   b. Par rapport au Principe de l'Alignement
   c. Par rapport Principe de la Responsabilité Mutuelle
   d. Par rapport Principe de la Gestion Axée sur les Résultats
4. Perspectives

188, Av. Lamine GUEYE X KLEBER, 4e et 5e Etages - DAKAR - Tél. 221.33.849.90.20 - Fax : 221.33.823.95.61 - Email : capmef@orange.sn - Site : www.capmef.org

Généralités sur l'Exécution Nationale

1.Historique du NEX au Sénégal

- **Avant l'avènement du NEX,**
  - Les Agences du Système des Nations Unies exécutaient elles-mêmes les projets et programmes qu'elles financent;
  - La partie nationale était simplement informée du processus décisionnel de mise en œuvre des projets et programmes; ce qui faisait d'elle une bénéficiaire nette de l'assistance du SNU;
  - Un tel mode opératoire ne prévoit aucun espace, sinon très peu au renforcement des capacités pour la relève, l'appropriation, la responsabilisation de la partie nationale en vue de la pérennisation des acquis ;

Généralités sur l'Exécution Nationale

1.Historique du NEX au Sénégal (fin)

- **Avant l'avènement du NEX,**
  - Le processus de recrutement déséquilibré dans sa composition et piloté par le SNU ôtait ainsi à la partie nationale la maîtrise du personnel sensé agir en son nom et pour son compte.
  - La gestion des apports, d'une manière générale, se faisait en marge des règles de bonne administration des ressources (ressources financières, véhicules, chauffeurs, carburant, etc.)

Généralités sur l'Exécution Nationale

1.Historique du NEX au Sénégal

- **Avènement du NEX**
  - Prise de conscience de la partie nationale (particulièrement au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances-MEF-) qui réclame plus de place et de responsabilités dans le processus;
  - Expérimentation du NEX au Sénégal, en 1992, avec les Programmes - Cadres IB, II et III
  - Mise en place du projet d' «Appui au Renforcement des Capacités pour la Promotion de l'Exécution Nationale» au niveau de la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) du MEF.
  - Volonté commune au Gouvernement et au Système des Nations Unies, en particulier le PNUD et l'UNFPA, de promouvoir l'Exécution Nationale; ce qui a conduit, en Aout 2006, à la création de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des projets et programmes (CAP).

Généralités sur l'Exécution Nationale

2. Politique et philosophie

- L'exécution, par un Gouvernement, des Projets/Programmes financés par le SNU est fondée sur les résolutions 44/211 du 18.12.1989 et 47/199 du 22.12.1992 de l'Assemblée Générale (AG) des Nations Unies (NU).
- Elle a donné naissance à l'Exécution Nationale dont la notion a été introduite depuis le 02/07/1976 par la décision 76/57 du Conseil d'Administration (CA) des NU ;
- Les Gouvernements deviennent ainsi les véritables responsables de l'exécution de l'ensemble des Projets/Programmes financés dans ce cadre ;

Généralités sur l'Exécution Nationale

2. Politique et philosophie (fin)

- l'exécution par un Gouvernement peut comprendre une participation de celui-ci au financement (contribution, contrepartie financière, ressources humaines, locaux, etc.) ;
- Pour réussir l'Exécution Nationale , deux conditions sont essentielles :
  - Une Bonne capacité technique et administrative à planifier et à exécuter le Projet/Programme et
  - Un cadre institutionnel approprié pour l'orientation, la supervision et le suivi- évaluation-contrôle

Généralités sur l'Exécution Nationale

3. Définition

- Exécution Nationale = Accord de coopération au niveau opérationnel en vertu duquel, le Pays bénéficiaire assume la responsabilité générale de la formulation et de la gestion des Projets/Programmes ainsi que de l'utilisation des ressources mises à sa disposition. Cf. Conseil Consultatif pour les questions de fonds (CCQF)
- Cette responsabilité induit toutefois l'obligation de rendre compte;

Généralités sur l'Exécution Nationale

4.Objectifs

- Reconnaître le rôle central du Gouvernement, quant à la propriété, la direction et la maîtrise des Projets/Programmes élaborés ;
- Planifier les actions de développement dans une optique globale ;
- Promouvoir l'appropriation et la pérennisation des acquis

Généralités sur l'Exécution Nationale

4.Objectifs (fin)

- Utiliser et Renforcer les capacités nationales en vue d'une meilleure appropriation et donc de la pérennisation des acquis et
- Internaliser les apports externes en vue d'accroître l'utilité et l'impact des projets/programmes par rapport aux programmes nationaux.

NEX face à la Déclaration de Paris

Par rapport au principe de l'Appropriation

- Respect du leadership de la partie nationale dans la mise en œuvre des projets et programmes ;
- Ancrage des projets et programmes dans les structures pérennes de l'Etat qui en assurent la présidence du comité de pilotage ;
- Mise en place d'un dispositif de pérennisation des acquis avec des dispositifs de suivi-évaluation-contrôle opérationnels

NEX face à la Déclaration de Paris

Par rapport au Principe de l'Alignement

- Articulation des projets et programmes par rapport aux priorités définies dans les politiques nationales et sectorielles ;
- Application des procédures nationales de passation des marchés ;
- Application des procédures nationales relatives à la mise en place des équipes de projets ou programmes (arrêtés de création du projet ou programme, de son comité de pilotage, coordination du processus de recrutement du personnel, etc.) ;

NEX face à la Déclaration de Paris

- **Par rapport Principe de la Responsabilité Mutuelle**
  - Signature conjointe des documents de projets, des plans de travail annuels et des FACE traduisant un engagement commun à fournir tous les moyens nécessaires à la bonne marche des projets et programmes ;
  - Mise en place d'une dynamique partenariale aux niveaux technique (participation aux ateliers de planification et aux évaluations) et politique (comité de pilotage) ;

NEX face à la Déclaration de Paris

- **Par rapport au Principe de la Gestion Axée sur les Résultats**
  - Institutionnalisation de la GAR par la systématisation de l'approche du Cadre Logique et des ateliers annuels de planification ;
  - Systématisation de la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation-contrôle au niveau des projets et programmes sous Exécution Nationale ;
  - Mise en place d'un dispositif de gestion des savoirs avec la capitalisation des expériences

Perspectives

- **Renforcement du cadre institutionnel**
  - Conforter la partie Nationale dans son rôle de leadership;
  - Veiller davantage au respect des prérogatives des organes de décision (Agences Gouvernementales de Coordination et de Coopération, Comité de Pilotage) :
  - Prendre des initiatives pour formaliser toutes procédures du cycle de mise en œuvre des projets et programmes.

Perspectives (suite)

- **Poursuite de la dynamique de standardisation des outils**
  - Formalisation et/ou conception d'outils pratiques de gestion de projets (Formulation, Réalisation, suivi-évaluation-contrôle, comptabilité, etc.) ;
  - Définition d'un dispositif de coordination des exercices annuels d'audit assorti de la systématisation des ateliers de restitution et de partage des conclusions et
  - Systématisation du processus de gestion des savoirs à travers la capitalisation des expériences (lancement d'études, organisation d'ateliers thématiques de renforcement de capacités, synergies et convergences, etc.)

Perspectives (fin)

- **Poursuivre les activités de promotion de la Modalité Exécution Nationale (NEX)**
  - Systématisation de sessions périodiques de renforcement de capacités en procédures d'Exécution Nationale ;
  - Organiser des rencontres à l'échelle nationale et sous-régionale d'échanges sur la Modalité Exécution Nationale ;

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

- COMPETENCES
- APPUI-CONSEIL
- PARTENARIAT

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

LA GAR, C'EST PLUS Q'UNE APPROCHE

C'EST UN ETAT D'ESPRIT

188, Av. Lamine GUEYE X KLEBER, 4e et 5e Etages - DAKAR - Tél. 221.33.849.90.20 -
Fax : 221.33.823.95.61 - Email : capmef@orange.sn - Site : www.capmef.org